

Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2027-2028-2029

Avis est donné de ce qui suit :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Rawdon devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029 a été déposé à mon bureau situé au 3647, rue Queen, le 15 septembre 2026, et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1er mai 2027**;
- Être déposée à l'endroit suivant :

*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014-1 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Rawdon, ce 17 septembre 2026

(Signé) *François Dauphin*

François Dauphin
Directeur général et greffier-trésorier

